

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité des Éboulements, tenue le 7 septembre 2021 à la salle de l'édifice municipal, sous la présidence de Pierre Tremblay, maire et à laquelle il y avait quorum.

Étaient présents : Diane Tremblay  
Sylvie Bolduc  
Emmanuel Deschênes  
Mario Desmeules  
Était absent : Johnny Gauthier

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT 2021
3. ADOPTION DES COMPTES
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 246-21 « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 117-11 DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS AFIN D'ABROGER L'ANNEXE "PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) DU DOMAINE LACOSTE" ET D'Y CRÉER UNE NOUVELLE ANNEXE 9 INTITULÉE "PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) DU PARC DE L'HÉRITAGE »
6. DÉROGATION MINEURE #DM121-2021 — 46, CHEMIN DE LA SEIGNEURIE (LOT 5 439 579)
7. ACQUISITION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR LA STATION DU PUIT NO 2
8. RÉOLUTION D'APPUI AU MUSÉE MARITIME DE CHARLEVOIX DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SENTIERS ET LES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS EN PLEIN AIR » (PAFSSPA)
9. SALAIRE PERSONNEL ÉLECTORAL
10. VERSEMENT DANS LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
11. RÉOLUTION D'APPUI AU COMITÉ TOURISTIQUE LES ÉBOULEMENTS/ST-IRÉNÉE AUPRÈS DE RÉSEAU CHARLEVOIX – COMMERCIALISATION DES ESCAPADES LES ÉBOULEMENTS/SAINT-IRÉNÉE
12. REPRÉSENTATION
16. QUESTION DE L'ASSEMBLÉE
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **174-09-21 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté.

#### **175-09-21 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 et de la séance extraordinaire du 16 août 2021**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 soit adopté tel que rédigé.

Il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2021 soit adopté tel que rédigé.

#### **176-09-21 Adoption des comptes**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des comptes telle que présentée ci-dessous soit adoptée.

BELL CANADA	264,22 \$
BELL MOBILITÉ CELL. (LG- DT-PT)	115,99 \$
BRODERIE RB	497,36 \$
CENTRE JARDIN DE LA BAIE	675,70 \$
CORPORATE EXPRESS	251,51 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	228,81 \$
DÉRY TÉLÉCOM	63,18 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	193,23 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	110,00 \$
FQM ASSURANCES	66 560,85 \$
GROUPE CASA	1 408,44 \$
HYDRO-QUÉBEC	737,36 \$
IRON MOUNTAIN (DESTRUCTION ARCHIVES)	511,18 \$
LA CHAMBRE DE COMMERCE	224,20 \$
L'HEBDO CHARLEVOISIEN	425,41 \$
MJS	450,41 \$
MRC DE CHARLEVOIX	15,31 \$
SÉCUOR	2 767,73 \$
TOURISME CHARLEVOIX	5 537,20 \$
VISA (frais de postes, Bureau en gros)	1 353,73 \$
	<hr/>
	<b>82 391,82 \$</b>

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

BELL CANADA	94,78 \$
BOIVIN & GAUVIN	563,38 \$
BRODERIE RB	1 518,36 \$
BRIGADE DES POMPIERS	5 278,00 \$
COMMUNICATION CHARLEVOIX	91,98 \$
HYDRO-QUÉBEC	564,87 \$
INFO PAGE	199,84 \$
L'ARSENAL	1 485,71 \$
	<hr/>
	<b>9 796,92 \$</b>

#### **VOIRIE-TRANSPORT**

AXE CRÉATION	
BELL	94,78 \$
BELL MOBILITÉ CELL (GB-PB)	96,50 \$
BRODERIE RB	4 649,54 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX	331,97 \$
CONSTRUCTION DJL	4 315,29 \$
DISTRIBUTION D. SIMARD	376,14 \$
ESSO	3 165,17 \$
ÉQUIPEMENT TWIN	30,07 \$
ESCALI-PRO (MARQUAGE LIGNES)	5 784,69 \$
GARAGE EDMOND BRADET	1 606,79 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD	248,28 \$
HYDRO-QUÉBEC	564,87 \$
LA COMPAGNIE TREMBLAY	275,91 \$
LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR	2 944,33 \$
LETTRAGE LAROUCHE	1 988,73 \$
LOCATION MASLOT	67,73 \$
NAPA PIÈCES D'AUTOS	368,61 \$
PHARMACIE DAVID VILLENEUVE	110,99 \$
PRODUITS BCM	6 265,51 \$
PUROLATOR	5,89 \$
SANI CHARLEVOIX	839,30 \$
S.DUCHESNE	39,46 \$
SOLUGAZ	423,11 \$
SOLUTIA (CELL Patrick)	321,92 \$
UNI SELECT (BUMPER TO BUMPER)	83,35 \$
	<hr/>
	<b>34 998,93 \$</b>

**ÉCLAIRAGE DES RUES**

HYDRO-QUÉBEC	1 361,64 \$
S.CÔTÉ ÉLECTRIQUE	206,96 \$
	<hr/>
	<b>1 568,60 \$</b>

**AQUEDUC**

BELL MOBILITÉ	34,50 \$
BUREAU VÉRITAS (MAXXAM)	680,65 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	7,00 \$
GAÉTAN BOLDUC	2 197,03 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 036,49 \$
PRODUITS BCM	823,71 \$
PUROLATOR	35,88 \$
	<hr/>
	<b>5 815,26 \$</b>

**ASSAINISSEMENT DES EAUX**

BELL CANADA	94,37 \$
BUREAU VÉRITAS	172,46 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	16,81 \$
GAÉTAN BOLDUC	2 715,78 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 986,00 \$
PUROLATOR	5,99 \$
	<hr/>
	<b>4 991,41 \$</b>

**RÉSEAU D'ÉGOUT**

HYDRO-QUÉBEC	259,72 \$
	<hr/>
	<b>259,72 \$</b>

**URBANISME**

ENGLOBE (SEIGNEURIE PHASE 6)	41 241,53 \$
	<hr/>
	<b>41 241,53 \$</b>

**TOURISME, LOISIRS ET CULTURE**

BELL CANADA	101,68 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	3,44 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	101,04 \$
HYDRO-QUÉBEC	661,34 \$
	<hr/>
	<b>867,50 \$</b>

**FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE**

INTÉRÊTS DU 15 SEPTEMBRE	810,75 \$
	<hr/>
	<b>810,75 \$</b>

**TRAVAUX TECQ**

COMMUNICATION CHARLEVOIX	2 201,63 \$
GABRIELLE O. FORTIN	1 240,30 \$
	<hr/>
	<b>3 441,93 \$</b>

**CÔTE À GODIN**

TETRA TECH QI INC.	7 981,18 \$
	<hr/>
	<b>7 981,18 \$</b>

<b>TOTAL</b>	<hr/> <hr/> <b>194 165,55 \$</b>
--------------	----------------------------------

**177-09-21 Adoption du règlement n° 246-21 « Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin d'abroger l'annexe 9 "Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) du Domaine Lacoste" et d'y créer une nouvelle annexe 9 intitulée 'Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) du parc de l'Héritage'**

**ATTENDU QUE** la municipalité peut modifier son règlement de zonage, conformément aux articles 113 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A -19,1);

**ATTENDU QU'**une demande d'étude d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour un projet de parc naturel avec hébergement écotouristique dans la zone V— 02, a été déposée en avril 2020 au service d'urbanisme afin de juger de la conformité du projet en rapport au règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 122-11;

**ATTENDU QUE** le promoteur a fait une demande de modification des règlements d'urbanisme puisque son projet n'était pas recevable;

**ATTENDU QU'**à la suite des modifications règlementaires, un plan d'aménagement d'ensemble relatif à un projet intégré d'hébergement touristique a été déposé et analysé auprès du CCU en août 2020;

**ATTENDU QUE** ce dernier était conforme à la réglementation et qu'il respectait tous les critères d'analyse du règlement n° 122-11, le comité consultatif en urbanisme a émis un avis favorable en décembre 2020;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité a accepté le PAE final à la séance du 11 janvier 2021;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné le 5 juillet 2021;

**ATTENDU QUE** conformément aux nouvelles directives du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation relativement à la pandémie COVID-19, un document de présentation écrit est rendu disponible pour consultation sur le site web de la municipalité des Éboulements pendant 15 jours et une assemblée publique de consultation a aussi été tenue lors du conseil municipal du 2 août 2021;

**ATTENDU QU'**à la suite de ces consultations, aucun correctif n'a été proposé et ainsi, aucune modification n'a été faite au deuxième projet de règlement adopté le 2 août 2021;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a reçu, en date du 21 août 2021, aucune demande valide de participation à un référendum à l'égard du second projet de règlement numéro 246-21 ;

**ATTENDU QUE** les plans numéro 24621-01, 24621-02 en annexe 1 font partie intégrante du présent règlement;

**ATTENDU QUE** les grilles de spécifications V-02a, V-08, V-10 et Re-01 et en annexe 2 font aussi partie intégrante du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

- **QUE** le règlement portant le n° 246-21 soit adopté ;
- **QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmise à la MRC de Charlevoix.

**178-09-21 Dérogation mineure n° DM121-2021 — 46, chemin de la Seigneurie (Lot 5 439 579)**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure n° DM121-2021 aux fins d'autoriser la construction d'une résidence avec une toiture à deux versants, une orientation (mono-pente) plutôt qu'une toiture à quatre versants, quatre orientations, dont trois doivent être visibles de la rue, tel que stipulé par l'article 9,1 de l'annexe 6 « PAE du

développement résidentiel de la Seigneurie des Éboulements phases I-II-III », du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité.

**CONSIDÉRANT** le fait que l'homogénéité architecturale du secteur a été compromise en raison de trois constructions ne respectant pas les normes reliées aux toitures édictées dans le règlement sur le PAE de la Seigneurie des Éboulements, phases I-II-III;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des membres du CCU considère toutefois que la construction visée cadre bien dans le voisinage et qu'une révision du règlement de zonage est en cours pour assouplir les règles relatives aux pentes et nombre de versants des toitures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à la majorité des conseillers présents,

- D'autoriser la dérogation mineure n° DM121-2021 au 46, chemin de la Seigneurie.

#### **179-09-21 Acquisition d'une génératrice pour la station du puits n° 2**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition d'une génératrice pour la station du puits n° 2;

**CONSIDÉRANT** les offres reçues, lesquelles sont décrites dans le tableau ci-dessous, à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Gaétan Bolduc &amp; Associés inc.</b>	<b>Électricité Gauthier inc.</b>
<b>Montant incluant les taxes</b>	40 144,43 \$	46 348,45 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'acquérir une génératrice auprès de Gaétan Bolduc & Associés inc. au coût de 40 144,43 \$ incluant les taxes.
- D'acquitter le coût de la génératrice au moyen du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 » (TECQ)

#### **180-09-21 Remplacement de la pompe de surpression – poste de la patinoire**

**CONSIDÉRANT** qu'il était nécessaire de remplacer la pompe de surpression au poste de la patinoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'acquérir une pompe de surpression auprès de Gaétan Bolduc et associés inc. au coût de 10 649,68 \$ incluant les taxes.
- D'acquitter le coût de la pompe au moyen du « Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 » (TECQ)

#### **181-09-21 Résolution d'appui au Musée maritime de Charlevoix dans le cadre du « Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique et d'activités en plein air » (PAFSSPA)**

**ATTENDU QUE** le Musée maritime est gestionnaire du sentier pédestre la Forêt marine/La Seigneurie;

**ATTENDU QUE** ce sentier permet aux résidents et aux touristes de profiter de ces espaces afin d'améliorer les saines habitudes de vie par la pratique d'activités physiques de plein air 4 saisons;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **QUE** la municipalité des Éboulements appuie le projet présenté par le Musée maritime de Charlevoix afin que celui-ci puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du « Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air ».

### **182-09-21 Salaires du personnel électoral**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers;

**QUE** la municipalité des Éboulements accepte de modifier le salaire du personnel électoral, et ce, à compter des élections de novembre 2021 selon le tableau suivant :

#### **Président d'élection :**

Jour du scrutin	tarif de rémunération établi par le MAMH
Vote par anticipation	tarif de rémunération établi par le MAMH
Confection et révision de la liste	tarif de rémunération établi par le MAMH
Secrétaire d'élection	¾ du président d'élection

#### **Trésorier :**

Rapport de dépenses	tarif de rémunération établi par le MAMH
---------------------	--

#### **Commission de révision :**

Réviseur	tarif de rémunération établi par le MAMH
Secrétaire	tarif de rémunération établi par le MAMH
Agent réviseur	tarif de rémunération établi par le MAMH

#### **Vote par anticipation :**

<b>Scrutateur</b>	salaire minimum en vigueur / heure + 35 %
Dépouillement	salaire minimum en vigueur / heure + 35 %
<b>Secrétaire du bureau de vote</b>	tarif de rémunération établi par le MAMH
Dépouillement	tarif de rémunération établi par le MAMH

#### **Table de vérification :**

<b>Membres de la table</b> (Vote par anticipation et jour du scrutin)	salaire minimum en vigueur / heure
--	------------------------------------

**Jour du scrutin :**

<b>Scrutateur</b>	salaire minimum en vigueur / heure + 35 %
<b>Secrétaire du bureau de vote</b>	tarif de rémunération établi par le MAMH

**PRIMO (préposé à l'information et au maintien de l'ordre) :**

Jour du scrutin	tarif de rémunération établi par le MAMH
Séance de formation	tarif de rémunération établi par le MAMH

**183-09-21 Versement dans le programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de paiement déposée au conseil relativement au programme de réhabilitation de l'environnement et pour la mise aux normes des installations septiques;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mario Desmeules et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- De procéder au versement des sommes dues, selon les recommandations de paiement présentées au conseil à la suite des travaux de mise aux normes des installations septiques.

**184-09-21 Résolution d'appui au comité touristique Les Éboulements/St-Irénée auprès de Réseau Charlevoix – Commercialisation des escapades Les Éboulements/St-Irénée**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil de la municipalité des Éboulements ont pris connaissance de la lettre adressée le 20 août 2021 par le comité touristique Les Éboulements/Saint-Irénée à Madame Nancy Belley, directrice générale de Réseau Charlevoix concernant la « Commercialisation des escapades Les Éboulements/Saint-Irénée »;

**CONSIDÉRANT** que les énoncés relatant le fait qu'aucune visibilité n'était accordée aux deux gares situées dans les deux villages sur la page web, ni sur l'application mobile du Train;

**CONSIDÉRANT** que le Comité touristique avait préparé des documents promotionnels visant à promouvoir des escapades dans les deux villages pour la saison estivale, à la demande même du Train de Charlevoix, en prenant soin d'y insérer l'emplacement des gares;

**CONSIDÉRANT** les pistes de solutions proposées par le Comité touristique Les Éboulements/Saint-Irénée visant à renforcer les liens et le partenariat entre les deux entités et ajuster l'offre concernant la « Commercialisation des escapades Les Éboulements/Saint-Irénée » pour la prochaine saison;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- **D'APPUYER** le Comité touristique Les Éboulements/Saint-Irénée dans la démarche de « Commercialisation des escapades Les Éboulements/Saint-Irénée » et demander à Réseau Charlevoix de considérer les offres et suggestions proposées et de collaborer avec l'ensemble des acteurs de l'industrie, au bénéfice du tourisme régional.

### **Représentation**

Aucune représentation depuis la dernière rencontre.

### **Questions de l'assemblée**

La période de questions débute à 20 h 20 et se termine à 20 h 230.

### **Certificat de crédit**

Je soussignée, Linda Gauthier, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

### **185-09-21 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 30 les points à l'ordre du jour ayant été traités.

---

Pierre Tremblay  
Maire

---

Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière